

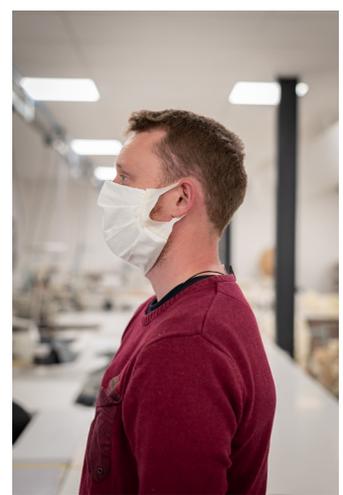
Fiche technique masque réutilisable double satinette

Masques testés rapport DGA catégorie 1 RP/20-2799



Composition du masque

	Matériaux	Matière	Couleur	Largeur (cm)	Hauteur dans axe nez (cm)	Longueur (cm)
Face extérieure	tissu 120g/m ²	50% coton 50% polyester	blanc	20	20	10
Face visage	tissu 120g/m ²	50% coton 50% polyester	blanc	20	20	20
Fil de couture	fil	100% polyester				
Attache du masque (bandeau ou lien)	lycra tissu 190g/m ²	80% PA - 20% EA	écru			
Fil de couture de l'élastique	fil	100% polyester				



Conseil d'utilisation

- Ne pas utiliser le masque plus de 4 heures à chaque portée
- Attache du masque en lycra = meilleur confort



Préconisation d'entretien

- A laver **impérativement** avant premier usage, lavable à 60°
- Lavage à 60°, idéalement après usage d'au maximum 4 heures

Avertissement

Nos masques sont réservés à des usages non sanitaires de **catégorie 1** selon la note d'information du 29 Mars 2020. Conformes aux préconisations AFNOR Spec du 27 Mars 2020.

Matériau dont les performances ont été mesurées par les laboratoires de DGA Maîtrise NRBC :

Rapport RP/20-2495/DGA MNRBC/2000305/NP : non lavé

- efficacité de filtration de particule de 3 μm = 80%
- perméabilité à l'air pour une dépression de 100Pa = 183 L.m⁻².s⁻¹

Rapport RP/20-2799/DGA MNRBC/2000305/NP et qui supporte 10 lavages

- efficacité de filtration de particule de 3 μm = 94% (>90%)
- perméabilité à l'air pour une dépression de 100Pa = 161 L.m⁻².s⁻¹ (>96 L.m⁻².s⁻¹)

- Lavage à 60 degrés pendant 30 minutes minimum.
- Testé 10 lavages minimum.
- Le nombre de lavage peut être supérieur au 10 cycles, 20,30,... en fonction des conditions d'utilisation et du lavage.
- Après ces 10 cycles, les masques seront à déclarer non conformes en cas de déformations ou usure visuelle.
- Séchage au sèche linge uniquement
- Durée de portabilité : 4 heures. Le laver ensuite.

Ce dispositif n'est ni un dispositif médical au sens du règlement UE/2017/745 (masques chirurgicaux), ni un équipement de protection individuelle au sens règlement UE/2016/425 (masque filtrants de type FFP2).

Ce type de masque ne remplace en aucun cas les précautions barrière édictées par le Ministère de la Santé (se laver les mains régulièrement, éternuer dans son coude, se tenir à une distance d'un mètre, etc...) et ne saurait dispenser des règles de confinement.

- Lavage à effectuer avant la première utilisation.

La société ADL Décoration n'est pas responsable de toute contamination bactéricide et/ou virucide qui surviendrait suite au port du masque fourni par elle.